

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2020

Délibération n° **DEL2020_09_14****Intitulé : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES ELUS AU
SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE***Administration générale - Institution - Désignation des représentants*

*

L'an deux mille vingt , le huit septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin, rue de l'étang à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 02 septembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 02 septembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 43 Représentés : 2

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Remy PATIN, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Madame Catherine DUSCHESNE, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Madame Yvette DUBOC, Madame Marie Claude

HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN

Absents :

Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Lorena TUNA

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Gabriel DEVAUX, M. Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY.

Monsieur Claude BELLIN est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La Communauté de Communes Yvetot Normandie adhère au Comité National d’Action Sociale (CNAS) qui permet aux agents de la collectivité de bénéficier d'avantages sociaux.

Le Conseil de la Communauté doit élire parmi ses membres un représentant qui siégera au sein du collège des élus du CNAS.

La collectivité doit également désigner un représentant du personnel. Pour ce dernier, il est proposé qu'il soit désigné par le Président après consultation du personnel.

Ces représentants devront :

- Au sein de la CCYN :
 - Présenter un bilan social périodique à l'intention de la CCYN sur l'utilisation des prestations du CNAS par les bénéficiaires ;
 - S'assurer du suivi de l'adhésion.
- Au sein des instances du CNAS :
 - Emettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le CNAS ;
 - Siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur le rapport de gestion et les comptes de l'année N-1 et sur les orientations du CNAS ;
 - Procéder à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du conseil d'administration.
- Au sein de leurs réseaux :
 - Promouvoir les missions et les valeurs du CNAS auprès des adhérents potentiels ;

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

- Militer pour le rayonnement de l'action sociale ;
- Participer aux manifestations régionales ;
- Assister à des rencontres thématiques.

Les représentants sont nommés pour six ans.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
vu la délibération du 24 juillet 2002 relatif à l'adhésion de la CCRY au Comité National d'Action Sociale ;
vu les statuts du Comité National d'Action Sociale
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet

Article 1er – De proclamer Mme Françoise DENIAU élue référente CNAS.

Article 2 – d'autoriser Monsieur le Président à désigner un représentant « agent » au sein du Comité National d'Action Sociale.

Article 3 – De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération auprès du CNAS.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 21/09/2020

Reçu en préfecture le 21/09/2020

Affiché le



ID : 076-247600620-20200908-DEL20200914-DE